

Commune de situation du projet : Courcelles. Communes concernées au sens du Code de l'Environnement : Courcelles, Nivelles, Chapelle-lez-Herlaimont, Les Bons Villers, Manage, Pont-à-Celles et Seneffe.

## Avis à la population Réunion d'Information Préalable à une étude d'incidence sur l'environnement

Le Collège communal porte à la connaissance de la population que les sociétés STORM 72 srl dont le siège social est situé Borsbeeksebrug 22 à 2600 ANVERS et ELICIO dont le siège social est situé John Cordierlaan 9 à 8400 OSTENDE, projettent d'introduire une demande de permis unique (classe 1) relative à la <u>construction et l'exploitation d'un parc de 4 éoliennes</u> d'une puissance unitaire maximale de 7 MV, sur le territoire de la commune de Courcelles, rue de Nivelles, situées entre Seneffe et Pont-à-Celles.

Lieu d'implantation du projet : rue de Nivelles à 6181 COURCELLES, à proximité des rues suivantes : avenue Triquet, rue de Renissart, rue Infante Isabelle, trieux des Rêves, chemin des Morts, rue des Roquettes et rue des Roblets à Seneffe, ainsi qu'à la rue de Bernimont à Courcelles.

Conformément aux articles D.29-5, D29-6, R.41-2 et R.41-5 du livre 1<sup>er</sup> du Code de l'Environnement, une réunion d'information préalable sera organisée <u>le jeudi 27 janvier 2022 à 19h00</u> à la salle communale Arthur Beguin, Avenue de l'Hôtel de Ville 1 à 6183 TRAZEGNIES.

Toute personne intéressée peut participer à cette réunion. En raison des mesures sanitaires imposées dans le cadre du COVID-19, l'inscription préalable est souhaitée, au plus tard le 26 janvier 2022, en utilisant le formulaire de contact disponible sur le site www.afppro.be/inscription/bernimont. Il est également possible de s'inscrire par téléphone et d'obtenir toute information sur l'organisation de la réunion au +32 494 48 71 99 (entre 10h et 16h). La présentation sera disponible sur le site https://www.storm.be/fr/parc-eolien/bernimont à partir du 28 Janvier 2022.

Ce projet est soumis à étude d'incidences sur l'environnement (EIE) en vertu de l'AGW du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées. Cette réunion d'information a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le Demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès :

Des demandeurs du permis	Du gestionnaire de projet
STORM 72 srl - Borsbeeksebrug 22 à 2600 ANVERS  Madame Mélanie PAYEN  info@storm.be  ELICIO - John Cordierlaan 9 à 8400 OSTENDE  Madame Marie DESCAMPS  Tel: 042544641 - marie.descamps@elicio.be	Bureau CSD Ingénieurs Conseils Monsieur VANDEREYCKEN Axel Avenue des Dessus-de-Livres 2 (bte 4) 5101 NAMUR 081/43.40.76 de 8h00 à 17h00

Toute personne peut, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au 11/02/2021), émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet, ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de Courcelles (rue Jean Jaurès, 2 à 6180 COURCELLES), en y indiquant ses nom et adresse (avec copie à STORMS 72 srl et ELICIO dont les coordonnées sont reprises ci-dessus, lesquels les communique sans délai à l'auteur de l'étude).

Le demandeur se réserve le droit d'adapter les modalités pratiques d'organisation de la réunion en fonction de l'évolution sanitaire Covid-19 suivant les recommandations/impositions des autorités locales, régionales, provinciales et/ou fédérales.

A Pont-à-Celles, le 4 janvier 2022.

La Directrice générale f.f.

N. COLSON



Le Bourgmestre

P. TAVIER